



## Agenda

### Pour mémoire

#### Du 6 au 31 janvier

Formation initiale, promotion 09.2019, des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

#### Du 13 au 31 janvier

Formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (1<sup>ère</sup> partie).

#### Du 13 au 17 janvier

Formation continue de la filière « éducation routière » de remise à niveau dans le cadre du dispositif d'assurance de la qualité.

#### Du 27 au 31 janvier

Formation continue de la filière « éducation routière » à l'évaluation du permis de conduire de la catégorie moto (« réforme moto ») à destination des IPCSR formateurs départementaux.

#### Du 27 au 31 janvier

Formation continue de la filière « éducation routière » au module « approfondissement B ».

### À venir

#### Du 3 au 5 février

Formation continue au module conduite et handicap » à destination des agents de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

#### Du 13 au 14 février

Formation continue au module « harmonisation des pratiques d'évaluation B » à destination des agents de la Vendée.

## LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :  
Carole DABRIGEON  
Assistante Communication :  
Nathalie VIDOT  
Conception : Renaud Scapin

### INSERR

122, rue des Montapins  
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex  
Tél : 03.86.59.90.59  
Fax : 03.86.59.53.82  
www.inserr.fr

Le président de l'INSERR, la directrice générale et l'ensemble des collaborateurs vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2020

## Actualités

### LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

#### La promotion IPCSR 09.2019 sur le terrain

Les stagiaires, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, issus de la promotion de septembre 2019, ont rejoint leur département de résidence familiale pour leur stage d'acquisition des compétences.



Vingt-neuf d'entre eux sont passés en commission pédagogique le 24 janvier 2020 afin de valider leur qualification provisoire B. Les autres agents, encore en stage, seront évalués par un DPCSR et passeront en commission pédagogique le 19 février prochain.

### LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

#### La formation initiale des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière

Au nombre de vingt-huit, ils ont entamé la première phase de leur formation initiale le 13 janvier dernier après l'observation de deux stages de sensibilisation à la sécurité routière dans un centre agréé.

Ils reviendront en mars et en avril 2020 pour achever leur formation.

### CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

#### Dernière session du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (B.A.F.M)

Les épreuves orales et pratiques d'admission de la session 2019 du BAFM se dérouleront en mars 2020. L'arrêté du 23 août 1971, qui encadrait jusqu'alors ce diplôme, modifié par l'arrêté du 7 février 2019 prévoit qu'il s'agit de la dernière session de cet examen.

Cette disparition coïncidera avec la création d'une nouvelle certification dont la conception est en cours, en lien avec l'association nationale pour la formation automobile et les organisations professionnelles de la branche enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

### ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

#### La métropole AIX MARSEILLE forme ses agents

Huit formateurs internes ont été formés les 16 et 17 janvier derniers à Marseille.

Au-delà des connaissances de base relatives au conducteur et au véhicule, ces agents seront en capacité de proposer une palette d'outils susceptibles de modifier durablement les comportements tant en risque routier qu'en éco conduite au sein de leur administration.



## LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

### Le calendrier 2021 est en ligne

- Les médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Les psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- Les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (dispositif « permis à points »)

Le calendrier 2020 des formations initiale et continue de ces professionnels est en ligne sur le site de l'INSERR : [www.inserr.fr](http://www.inserr.fr)

Pour plus de renseignements, contactez nos services par courriel [marie.saffray@inserr.fr](mailto:marie.saffray@inserr.fr) ou par téléphone au 03 86 59 90 56.

## Les formateurs de l'INSERR en séminaires pédagogiques

### Experts en automobiles « procédure véhicules endommagés - VE »

L'ensemble des formateurs s'est réuni le 11 décembre dernier, à l'INSERR.



Ce séminaire a permis de dresser le bilan des actions de formations menées en 2019 et d'harmoniser la mise en œuvre du module dans le cadre de la formation continue des experts en automobile « véhicules endommagés ».

### Formateurs post-permis

Un séminaire des formateurs post-permis intervenant pour l'INSERR dans le cadre des formations à destination des entreprises et administrations, s'est tenu les 7 et 8 janvier 2020 à Nevers.



Ils ont pu faire le bilan des actions menées en 2019 et du prévisionnel des sessions fixées en 2020.

Ce fut l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur la palette d'outils pédagogiques proposée par l'INSERR.

### Formateurs institutionnels

Plusieurs formateurs internes, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, se sont réunis à l'INSERR en janvier dans le cadre notamment des formations institutionnelles, initiale ou continue.

Ainsi, les formateurs intervenant dans le cadre des formations liées aux procédures B (voiture), A (motocyclette) et groupe lourd ont pu dresser un premier bilan des actions menées en 2019 et réfléchir ensemble aux actions et aux modules pédagogiques de 2020.

# Formation continue « véhicules endommagés » (VE) des experts automobiles Cycle 2021 disponible !

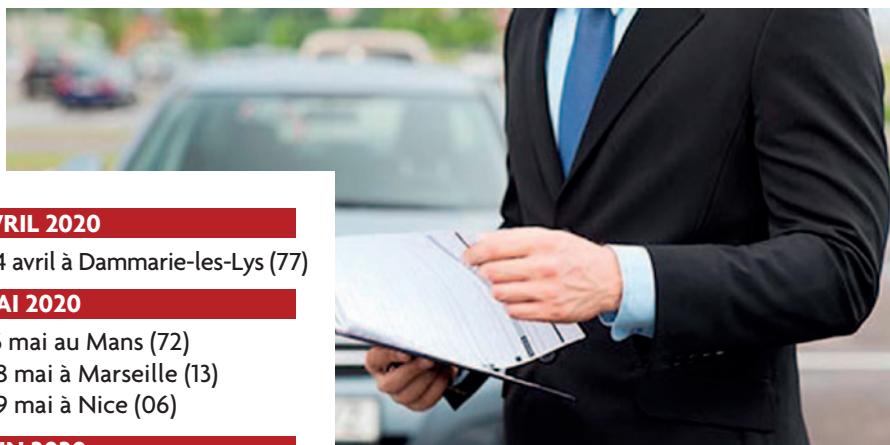


Les experts automobiles suivent une formation continue pour le renouvellement de leur agrément « véhicules endommagés » (VE). Pour répondre à cette obligation réglementaire, les experts peuvent s'inscrire auprès de l'INSERR.

La formation continue relative au contrôle des « VE » a été relancée par un arrêté du 26 juillet 2011, publié au journal officiel du 31 juillet 2011. L'INSERR est un organisme de référence agréé et habilité pour dispenser ce type de formation.

## Un planning de formation complet

Pour répondre aux attentes des experts qui nous font confiance, les sessions de formation commencent dès le 24 avril 2020. Vingt-et-une sessions sont d'ores et déjà programmées sur plusieurs sites géographiques.



### AVRIL 2020

- 24 avril à Dammarie-les-Lys (77)

### MAI 2020

- 15 mai au Mans (72)
- 28 mai à Marseille (13)
- 29 mai à Nice (06)

### JUIN 2020

- 4 juin à Toulouse 1 (31)
- 5 juin à Pezenas (34)
- 12 juin à Rennes (35)
- 19 juin à Nanterre (92)

### SEPTEMBRE 2020

- 3 septembre à Bordeaux (33)
- 4 septembre à La Rochelle (17)
- 11 septembre à Rambouillet (78)
- 17 septembre à Lyon-Oullins (69)
- 18 septembre à Lyon-St-Exupéry (69)
- 25 septembre à Rouen (76)

### OCTOBRE 2020

- 2 octobre à Lille (59)
- 8 octobre à Toulouse 3 (31)
- 9 octobre à Toulouse 4 (31)
- 16 octobre à Nancy (54)

### NOVEMBRE 2020

- 5 novembre à Nantes (44)
- 23 novembre à Noisy-le-Grand (93)

### DÉCEMBRE 2020

- 3 décembre à Nevers (58)

## Modalités d'organisation

Les experts automobiles actifs doivent passer leurs qualifications VE 2021 avant le 31 décembre 2020. La formation annuelle, d'une journée, permet de valider leur agrément et par conséquent d'être maintenu sur la liste nationale des experts en automobile.

La prochaine publication de la liste nationale relative à la qualification VE 2020 est prévue dans le courant du mois de janvier 2021.

## Un site dédié aux experts

L'INSERR a mis en place un espace internet dédié à la formation des experts automobiles : <http://www.inserr.fr/experts-automobiles>

## Votre contact

**Annick SIRE**, assistante de formation, est à la disposition des experts au 03 86 59 90 57 ou par courriel à [annick.sire@inserr.fr](mailto:annick.sire@inserr.fr)